Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260216-13022026_002-DE

DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JACOBERT William, Maire.
Date de la convocation : 9 février 2026.
Présents : Mme AUGUSTIN Sylvia, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr JACOBERT William, Mr JAFFRE Philippe, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LEMERAY Gérard, Mr NENEZ Yann, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mr BONNET Robert, Mme BOSTEL Vanessa.
Secrétaire de séance : Mme Sylvia AUGUSTIN a été nommée secrétaire de séance.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux de l'estimatif prévisionnel établit par Morbihan Energies relatif à l'effacement du réseau d'éclairage public dans les lotissements 'Rue du Muguet et Rues annexes ».

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **153 696 € TTC** (soit 128 080 € HT) dont **115 902 € TTC** sera à la charge financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'estimatif prévisionnel indiqué ci-dessus établit par Morbihan Energies pour l'effacement du réseau d'éclairage public « Rue du Muguet et Rues annexes »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Morbihan Energies la convention de financement et de réalisation de ces travaux d'ouvrages d'éclairage public.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TRÉGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié